RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

HAUTE GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL

Toulouse le 24 décembre 2009

DIRECTION
DE LA VOIRIE
ET DES INFRASTRUCTURES

Madame Danièle BARRES
Présidente de la Commission Particulière
du Débat Public CASTRES-TOULOUSE
REGUS
8, Esplanade Compans-Caffarelli - 7ème étage
31 000 TOULOUSE

Dossier suivi par :
Catherine NOUVEL
Tél : 05-34-33-49-59
Fax : 05 34 33 49 03
Réf. à rappeler :
DVI / NC /2009-55/

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'extrait de la délibération que la Commission Permanente du Conseil Général de la Haute-Garonne a approuvé le 16 décembre 2009, relative à l'aménagement de la liaison TOULOUSE – CASTRES en liaison rapide publique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pierre IZARD
Président du Conseil Général

CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9
Tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Commission Permanente

Extrait du Procès-verbal
de la séance du 16/12/2009

N°: 48807

Objet : Liaison TOULOUSE CASTRES - Débat public 2009 / 2010.

La Commission Permanente du Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Général portant élection de la Commission Permanente, lui donnant délégation de compétence et fixant ses plafonds d'intervention ;

Considérant que pour faire face à l'augmentation du trafic sur l'axe Castres-Toulouse et pour assurer le développement durable dans le sud du Tarn, l'Etat a décidé dans les années 90 d'étudier la mise à 2X2 voies de la liaison Castres-Toulouse via la RN126 et sa connexion à l'A68 :

1) Les Objectifs :

- Améliorer le confort et la sécurité des riverains,
- Des gains de temps et un meilleur confort de conduite.